

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 avril 2026, de 19 h à 20 h 07, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine-Jennifer McDonald
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs Dany Garant
Éric Champagne
Nicolas Bourget

Administrateurs formant quorum

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim et
directeur des services éducatifs

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur, Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 6.4 est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

CA-CSSCS-26-04-28-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance extraordinaire publique du mardi 28 avril 2026, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**
 - 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
 - 5. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 31 mars 2026
 - 5.2. Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2026-2027
 - 5.3. Calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2026-2027
 - 5.4. Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2026-2027
 - 6. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1. École de Sainte-Apolline
 - 6.2. Adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 (avril)*
 - 6.3. Dépôt du projet de *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*
 - 6.4. Dépôt du projet de construction d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*
 - 7. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 7.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2. Comité de vérification
 - 8. INFORMATIONS**
 - 8.1. État de situation – Complexe sportif
 - 8.2. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*
 - 8.3. Avis de désignation – Parents, membres du personnel et membres de la communauté
 - 9. SUJETS DIVERS**
 - 9.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues
 - 10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les personnes suivantes déclarent un conflit d'intérêt concernant le point 6.1. en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* :

- M^{me} Catherine Gilbert-Gagné;
- M^{me} Stéphanie Nadeau;
- M^{me} Mélanie Pouliot;
- M^{me} Mélanie Desrosiers;
- M^{me} Julie-Pier Langlois.

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné déclare également un conflit d'intérêt concernant le point 6.2. en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Les administratrices devront se retirer lors des délibérations et du vote, le cas échéant.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Vicky St-Onge, parent de l'école de Saint-Marcel, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si les administrateurs ont bien reçu la documentation déposée et s'ils mesurent les impacts en lien avec la recommandation de mise en transition pour l'école de Saint-Marcel pour l'année scolaire 2026-2027. M^{me} Sylvie Langlois précise que l'ensemble de la documentation a bien été reçue et que les administrateurs ont également reçu un courriel afin de s'assurer que tous en prendraient connaissance dans les temps requis. Cette dernière ajoute que les décisions prises le sont avec beaucoup de diligence.

M. Normand Caron, maire de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et préfet de la MRC de L'Islet, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le centre de services scolaire est ouvert à s'engager dans une démarche concertée avec les municipalités de Saint-Cyrille-de-Lessard et de Saint-Marcel ainsi que la MRC de L'Islet afin de développer, à moyen terme, des stratégies d'attractivité favorisant le maintien des écoles. Ce dernier souhaite également savoir quels sont les mécanismes de communication actuellement en place pour informer les municipalités concernées et la MRC de L'Islet de l'avancement du dossier de maintien ou de fermeture des écoles. M. Éric Deschênes, directeur général par intérim, mentionne qu'il a été mentionné aux conseils d'établissement et aux municipalités de faire parvenir des solutions au centre de services scolaire afin que nous puissions procéder à l'analyse de celles-ci avec eux. Les solutions doivent provenir des milieux. De plus, il ajoute que les mécanismes de communication sont multiples : consultations des conseils d'établissement et des municipalités, appels de la Direction générale, courriels de rappel et de suivi, rencontres en présence, etc.

M^{me} Véronique Giasson-Cloutier, parent de l'école de Saint-Cyrille, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir :

1. Le conseil d'administration a-t-il eu accès au seuil réel applicable à SCY, afin de le comparer à la clientèle, avant de se prononcer sur la pertinence de placer notre école sur la voie de service? Si oui, quel est-il? Sinon, combien de jours sont nécessaires ou raisonnables aux équipes du CSSCS pour déterminer le nombre d'enfants véritablement requis à Saint-Cyrille pour le financement?
2. Étant donné que tous les acteurs de terrain sont déjà en marche, la mise en transition est sensée « réveiller » qui au juste?

3. D'où vient donc l'urgence de prendre des mesures contre Saint-Cyrille? Par quel angle on arrive à convaincre des gens que tout ceci s'inscrit de façon cohérente dans une démarche d'amélioration globale de la qualité?
4. La question #4 est refusée, car elle traite d'un dossier précis d'une famille conformément à la protection des renseignements personnels.

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne qu'il est important de se gouverner selon les encadrements du ministère et ceux du centre de services scolaire. Actuellement, conformément à la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* (version 2008 – en vigueur), le seuil mentionnant la mise en transition d'un établissement est de 33 élèves. Le choix de garder l'ancienne politique pour le plan triennal 2026-2029 était une demande provenant des milieux lors des consultations publiques concernant la politique. De plus, il est important de mentionner que le financement minimal calculé est celui pour les élèves du primaire, ce qui exclut les élèves du préscolaire. Afin d'atteindre le seuil minimal de financement pour l'école de Saint-Cyrille, un minimum de 24 élèves est requis. Si l'école de Saint-Cyrille est mise en transition, ce sera le début officiel de cette période et elle permettra une analyse plus complète de la situation. Des consultations publiques concernant chaque école mise en transition seront annoncées avant le 30 juin 2026. Finalement, la décision de mise en transition, décision appartenant au conseil d'administration, sera réalisée en prenant en considération une saine gestion des ressources financières, humaines et dans l'esprit d'une répartition équitable des ressources du centre de services scolaire.

M^{me} Jessica Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir pourquoi le conseil d'établissement n'a pas été consulté pour l'année supplémentaire des élèves de 6^e année à l'école secondaire de Saint-Anselme. M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, explique que le conseil d'établissement est consulté lors d'un changement à l'acte d'établissement. Puisque le centre de services scolaire est en attente de la réponse à la demande d'agrandissement soumise pour cet établissement, il est plus prudent d'attendre cette réponse pour ne pas déplacer les élèves à plusieurs reprises, malgré la disponibilité de 2 classes en raison du déplacement de ces dernières pour réaliser un pôle d'expertise en adaptation scolaire. L'analyse de cette situation sera réalisée durant l'année scolaire 2026-2027.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 31 mars 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-04-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 31 mars 2026;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 31 mars 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5.2. Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2026-2027

ATTENDU le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les centres de services scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

ATTENDU l'article 18 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU les documents relatifs aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2026-2027 préparés par les Services éducatifs (secteur des jeunes) en concertation avec les directions d'établissement du secteur des jeunes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 14 avril 2026 en vertu du 5^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-26-04-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent les documents relatifs aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2026-2027;

QUE les documents *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2026-2027* et *Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires pour l'année scolaire 2026-2027* fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.3. Calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2026-2027

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU l'article 75 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-04-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent le calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2026-2027 tel que déposé;

QUE le calendrier des centres de formation générale des adultes 2026-2027 fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.4. Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2026-2027

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

ATTENDU l'article 75 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-04-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2026-2027 (Centre de formation agricole de Saint-Anselme et Centre de formation professionnelle de l'Envolée), tels que déposés;

QUE les calendriers des centres de formation professionnelle 2026-2027 fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. École de Sainte-Apolline

En raison d'un conflit d'intérêt, M^{me} Mélanie Pouliot, M^{me} Mélanie Desrosiers, M^{me} Julie-Pier Langlois, M^{me} Stéphanie Nadeau et M^{me} Catherine Gilbert-Gagné quittent la séance à 19 h 34.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-04-29-07 - *École de Sainte-Apolline* qui mentionnait que l'école de Sainte-Apolline soit en transition pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU les différents scénarios proposés par le conseil d'établissement des écoles intégrées de Sainte-Apolline et de la Colline;

ATTENDU la consultation des parents des élèves de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

ATTENDU la visite de l'école de Sainte-Apolline par les parents et les élèves de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire le 10 mars 2026;

ATTENDU les résolutions reçues de la part de la MRC de Montmagny et des municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder à un redécoupage du territoire de sorte que les élèves provenant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire soient désormais rattachés au secteur de l'école de Sainte-Apolline et que l'école demeure ouverte.

CA-CSSCS-26-04-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période de transition de l'école de Sainte-Apolline afin de maintenir l'école ouverte;

QUE la présente résolution soit envoyée au conseil d'établissement des écoles intégrées de Sainte-Apolline et de la Colline, aux municipalités concernées et à la MRC de Montmagny.

Adopté.-

M^{me} Mélanie Pouliot, M^{me} Mélanie Desrosiers, M^{me} Julie-Pier Langlois, M^{me} Stéphanie Nadeau et M^{me} Catherine Gilbert-Gagné sont de retour dans la salle à 19 h 41.

6.2. Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 (avril)

En raison d'un conflit d'intérêt, M^{me} Catherine Gilbert-Gagné quitte la séance à 19 h 41.

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit établir, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU que le centre de services scolaire n'a pas encore adopté sa nouvelle *Politique de maintien et de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU les critères de la politique actuelle pour les écoles en transition;

ATTENDU la consultation menée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation menée auprès de l'ensemble des municipalités du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation menée auprès des conseils d'établissement des établissements possiblement touchés par une transition ou une fermeture du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-26-04-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le plan triennal 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 tel que rédigé au document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE, selon ce plan triennal de répartition et de destination des immeubles, une liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud soit déterminée.

Adopté.-

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné est de retour dans la salle à 19 h 56.

6.3. Dépôt du projet de Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document et à envoyer leurs questions et leurs suggestions à M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, le cas échéant. Une séance de travail aura lieu afin de discuter de cet encadrement.

6.4. Dépôt du projet de construction d'un gymnase double à l'école de la Marelle (Beaumont) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné informe les administrateurs qu'une rencontre a eu lieu le 14 avril 2026 lors de laquelle les sujets suivants ont été discutés ou analysés : la formation des administrateurs du conseil d'administration, le sondage d'appréciation du conseil d'administration et les avis de désignation des membres du personnel et de la communauté. La date de la prochaine rencontre n'est pas encore déterminée.

7.2. Comité de vérification

M^{me} Catherine Lajoie informe les administrateurs qu'aucune rencontre du comité de vérification n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8. INFORMATIONS

8.1. État de situation – Complexe sportif

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim, informe les administrateurs que la période pour l'appel d'offres a été prolongée jusqu'au 5 mai. Une séance extraordinaire sera annoncée pour l'adjudication du contrat.

8.2. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs que des consultations publiques devront avoir lieu pour les écoles mises en transition. Les avis publics devront être publiés avant le 30 juin 2026.

8.3. Avis de désignation – Parents, membres du personnel et membres de la communauté

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs que les périodes de mise en candidature sont en cours pour les postes suivants :

- Parent, district 2 : comblé;
- Parent, district 5 (pôles 5 et 7);
- Membre du personnel de soutien;
- Membre du personnel d'encadrement;
- Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

Note : le membre parent du district 2 a été élu au premier tour.

L'ensemble de la documentation est disponible sur le site Web du centre de services scolaire dans la section « Conseil d'administration ».

9. SUJETS DIVERS

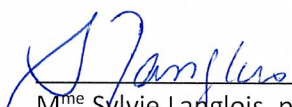
Aucun sujet divers.

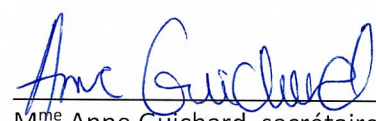
10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-26-04-28-08

II EST PROPOSÉ par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 07.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

